

QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

QUANTUM AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes

2, Rue du Martinet
65 000 TARBES
☎ : 06.22.68.15.08
E-Mail : valery.garlet@quantum-audit.fr

CRECHE SAINTE ELISABETH

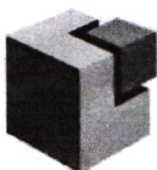
Association type loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : 11 RUE DE LABASTIDE
65100 LOURDES**

SIREN : 420 729 469

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes
annuels**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE SAINTE ELISABETH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

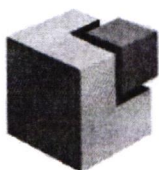
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



QUANTUM AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points exposés dans le paragraphe « Autres informations complémentaires », partie « IFC » de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des indemnités de fin de carrière ainsi que la partie « Abandon partiel de la créance de la Congrégation » du même paragraphe.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance du paragraphe traitant du changement de méthode comptable apparaissant dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. En effet ce paragraphe précise l'existence d'un changement de méthode comptable intervenu dans l'exercice en exposant les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a conduit l'association à modifier la présentation de ses états financiers ainsi qu'à procéder à certains reclassements entre postes, sans incidence sur le résultat et les fonds propres de l'exercice.

Justification des appréciations

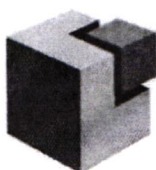
En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Par ailleurs nous vous informons qu'une attention particulière a été portée sur les éléments pris en compte pour le calcul de la Prestation de Services et des aides spécifiques CAF au profit de l'EAJE Crèche Sainte Elisabeth pour 2025 y compris leurs régularisations à recevoir en 2026.

Nous nous sommes aussi assurés de l'existence de documents juridiques permettant de traduire dans les comptes de l'association l'abandon de créances ordinaire accordé par la Congrégation des Sœurs de Sainte Marie de Leuca à la Crèche Sainte Elisabeth.

L'ensemble des points décrits ci-dessus n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



QUANTUM AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

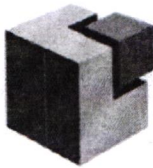
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-57 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tarbes, le 31 mai 2026

Valéry GARLET
Président de la société QUANTUM AUDIT
Commissaire aux comptes



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	2 864	955	1 910		1 910
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	305 744	247 307	58 437	62 865	- 4 428
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes				7 863	- 7 863
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15		15	15	
TOTAL (II)	308 623	248 262	60 362	70 743	- 10 381
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 246		8 246	9 146	- 900
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	113 141		113 141	114 704	- 1 563
Charges constatées d'avance	3 815		3 815	3 430	385
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus	7 361		7 361	2 540	4 821
Disponibilités					
TOTAL (III)	132 564		132 564	129 820	2 744
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	441 187	248 262	192 925	200 563	- 7 638


QUANTUM AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 2 rue du Martinet - 65000 TARBES
 Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	40 163	40 163	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-55 631	-55 631	
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous total)	-15 468	-15 468	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	19 178	26 829	- 7 651
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	3 709	11 360	- 7 651
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 238	26 448	- 5 210
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	67 226	99 269	- 32 043
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	100 752	63 486	37 266
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	189 216	189 203	13
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	192 925	200 563	- 7 638
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 160	2 670	- 510	-19,10
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	142 389	143 360	- 971	-0,68
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	7 651		7 651	N/S
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	374 862	347 805	27 057	7,78
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		13 307	- 13 307	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	10	194	- 184	-94,85
Total des produits d'exploitation (I)	527 072	507 336	19 736	3,89
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	222 411	223 987	- 1 576	-0,70
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 390	6 622	- 232	-3,50
Salaires et traitements	278 252	254 228	24 024	9,45
Cotisations sociales	93 706	80 425	13 281	16,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 595	14 432	2 163	14,99
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1	116	- 115	-99,14
Total des charges d'exploitation (II)	617 354	579 810	37 544	6,48
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-90 282	-72 474	- 17 808	24,57
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	90 282	404	89 878	N/S
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	90 282	404	89 878	N/S

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	90 282	404	89 878	N/S
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-72 069	72 069	-100
PRODUITS EXCEPTIONNELS		72 069	- 72 069	-100
Total des produits exceptionnels (V)		72 069	- 72 069	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		72 069	- 72 069	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	617 354	579 810	37 544	6,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	617 354	579 810	37 544	6,48
EXCEDENT OU DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total	124 679	130 459	- 5 780	-4,43
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 192 925,47 E.

Le résultat net comptable est une perte de 0,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/02/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Changement de méthode comptable et première utilisation du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué le **règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022**, relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03). Ce règlement entraîne une refonte des modèles de présentation du bilan, du compte de résultat, ainsi qu'une réorganisation des informations à fournir dans l'annexe. Les principaux changements concernent notamment :

- la suppression de la technique des transferts de charges,
- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la mise à jour de la nomenclature des comptes,

Ces dispositions s'appliquent sans impact sur les comptes antérieurs, en dehors des reclassements nécessaires afin de respecter les nouveaux modèles d'états financiers. L'association a procédé aux reclassements requis pour assurer la comparabilité des informations entre N et N-1. Aucun autre impact significatif n'a été constaté lors de cette première application. Enfin, conformément aux exigences du règlement, l'association a mis à jour ses méthodes comptables lorsque cela était nécessaire et fournit dans la présente annexe les informations significatives permettant une compréhension fidèle et transparente de la situation financière et du résultat de l'exercice.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Au cours de l'exercice 2025, les présences des enfants sont restées stables par rapport à 2024.

 **QUANTUM AUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES
2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 308 623 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	700	2 864	700	2 864
Immobilisations corporelles	311 763	11 213	17 232	305 744
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	312 478	14 077	17 932	308 623

Amortissements et provisions d'actif = 248 262 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	700	955	700	955
Immobilisations corporelles	241 035	15 641	9 369	247 307
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	241 735	16 595	10 069	248 262

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	2 864	955	1 910	de 1 à 3 ans
Materiel	47 838	44 540	3 298	5 ans
Installations et agencement	177 947	130 187	47 759	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	24 460	24 460	0	5 ans
Materiel bureau et info.	14 641	11 308	3 332	de 3 à 5 ans
Mobilier	40 859	36 812	4 047	de 5 à 10 ans
TOTAL	308 608	248 262	60 347	

Etat des créances = 125 218 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15		15
Actif circulant & charges d'avance	125 203	125 203	
TOTAL	125 218	125 203	15

Produits à recevoir par postes du bilan = 113 141 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	113 141
Disponibilités	
TOTAL	113 141

Charges constatées d'avance = 3 815 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Etat des dettes = 188 897 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 238	21 238		
Dettes fiscales & sociales	67 226	67 226		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	100 433	100 433		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	188 897	188 897		

Charges à payer par postes du bilan = 54 930 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 897
Dettes fiscales & sociales	40 033
Autres dettes	
TOTAL	54 930



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 142 389 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	142 389	100,00 %
TOTAL	142 389	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Annexes (suite)

Autres informations complémentaires

La crèche fait partie intégrante des locaux appartenant à la Congrégation. La ventilation des dépenses se fait au pourcentage d'occupation des locaux, soit 60% pour la crèche et 40% pour la Congrégation pour la partie habitation des religieuses.

4 soeurs bénévoles participent à l'activité de la crèche en complément des soeurs salariées. Ce bénévolat peut être valorisé de la façon suivante :

- salaires bruts annuels 2025 = 93 376 euros

-charges patronales 2025 = 31 303 euros

Soit un coût global pour 2025 de 124 679 euros

Engagement IFC

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3,30 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2025 s'élève à 53 263,81 euros.

Il a été décidé que la Congrégation procède à un abandon partiel de sa créance envers l'Association à hauteur de 89 790,63 euros en date du 31/12/2025, ainsi le résultat de l'exercice ressort à zéro.



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 113 141 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Caf a recevoir(46870000)	110 672
Msa a recevoir(46871000)	2 469
TOTAL	113 141

Charges constatées d'avance = 3 815 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(48600000)	3 815
TOTAL	3 815

Charges à payer = 54 930 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. fact.non parvenues(40810000)	14 897
TOTAL	14 897

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision cp(42820000)	25 702
Charges s/ cp a payer(43820000)	10 579
Autr.charg.social.a payer(43860000)	3 752
TOTAL	40 033



QUANTUM AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

2 rue du Martinet - 65000 TARBES
Tél. 05 62 34 52 36 - Fax 05 62 34 80 20